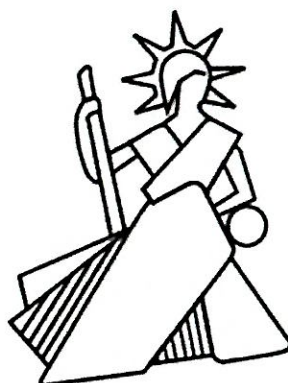


PC09202424D0026

JUDICIUM
Commissaires de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
cdj@judicium.fr

Office de NANTERRE
3-5, Bd des Bouvets
92000 NANTERRE
Tél. : 01.45.34.00.26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
cdj@judicium.fr

Office de VERSAILLES
25, rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
cdj@judicium.fr

EXPEDITION**PC09202424D0026****PROCES-VERBAL DE CONSTAT****LE PREMIER SEPTEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ****A LA REQUETE DE :**

MAIRIE DE CLICHY LA GARENNE, 80 boulevard Jean Jaurès, 92110, CLICHY, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son Maire en exercice.

IL M'A ETE EXPOSE :

« Qu'il est de l'intérêt de la Ville de Clichy la Garenne de me faire constater sur le territoire la commune l'apposition de l'Avis de Participation du Public par Voie Electronique suivant :

Par arrêté n° 2025-2025 243 du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne ouvre une participation du public par voie électronique pour le projet Ilot SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-19 du Code de l'environnement).

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) ».

POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussignée, Maître Solène POIREL, Commissaire de Justice au sein de la SCP JUDICIUM, Commissaires de Justice Associés, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à SAINT-CLOUD 92210, 169 boulevard de la République, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à NANTERRE 92000, 3 - 5 boulevard des Bouvets, et titulaire d'un office de Commissaire de Justice à VERSAILLES 78000 25 rue du Maréchal Foch, exerçant dans l'office de SAINT-CLOUD

PC09202424D0026

ME SUIS RENDUE CE JOUR :

Aux différentes adresses énumérées dans le constat, toutes sur la commune de Clichy la Garenne,

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Je constate la présence de l'avis reproduit ci-après aux différentes adresses :

CLICHY-LA-GARENNE – PROJET ILOT SELLIER

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 092 024 24 D 0026
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 9h00 AU 1^{er} OCTOBRE 2025 à 18h00

Par arrêté n° 2025-2026 243 du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne ouvre une participation du public par voie électronique pour le projet ILOT SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-19 du Code de l'environnement).

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Écluse à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100).

Le projet, objet de la demande de permis de construire, est situé, au 5, rue Georges Boissieu pour la construction de trois bâtiments contenant un programme mixte de 253 logements, bureaux et commerces, s'articulant autour d'un parc public et d'espaces végétalisés privatifs.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site internet dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/lot-sellier>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Une tablette numérique sera mise à la disposition du public à la Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy-la-Garenne aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure à la mairie de Clichy-la-Garenne 80 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de participation du public comporte :

- La décision de l'autorité environnementale soumettant le projet, objet du permis de construire, à évaluation environnementale par la décision n° DREAF-SCDD-2024-106 en date du 5 décembre 2024, après un examen au cas par cas ;
- La demande de permis de construire accompagnée d'une note illustrant les textes qui régissent la participation du public par voie électronique et l'indication de la façon dont cette étape s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- L'étude d'impact et le résumé non technique au titre de l'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAE IDF) émis sur le projet en date du 13 juillet 2025 ;
- Les avis des services consultés en application des textes législatifs et réglementaires.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne – Projet Ilot Sellier – Direction de l'Urbanisme – Bâtiment administratif 51 rue Pierre 92110 Clichy-la-Garenne.

La synthèse des observations et propositions du public sera publiée pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

La personne responsable du projet est Madame Julie MILARET – BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION dont le siège social est situé 50, cours de l'Écluse – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à l'adresse mail suivante : lot-sellier@mail.registre-numerique.fr

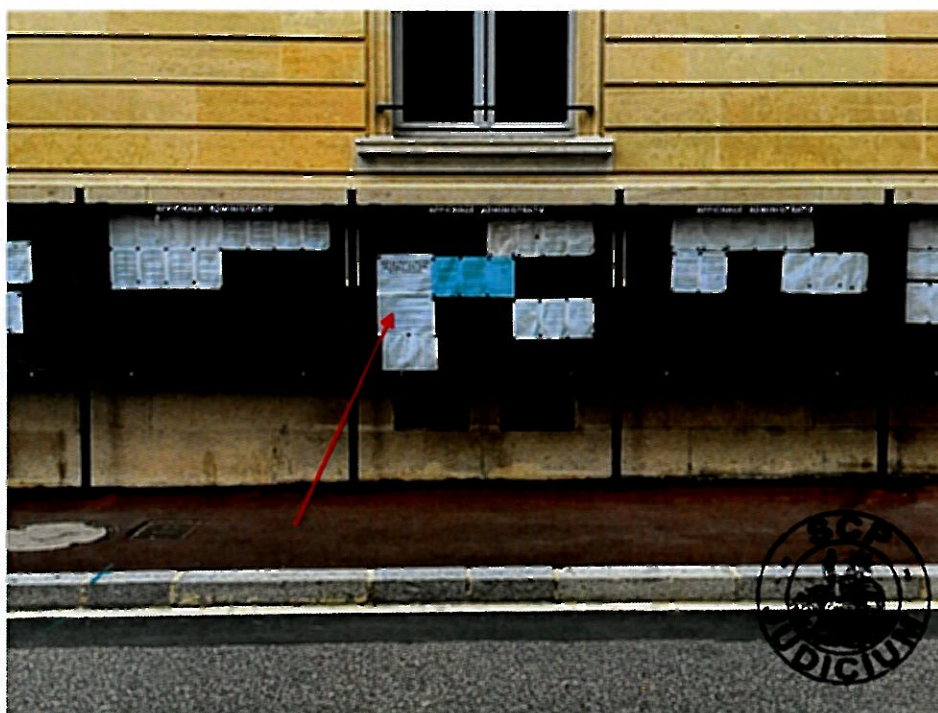
L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est le Maire de Clichy-la-Garenne.

Mairie de Clichy la Garenne

PC09202424D0026

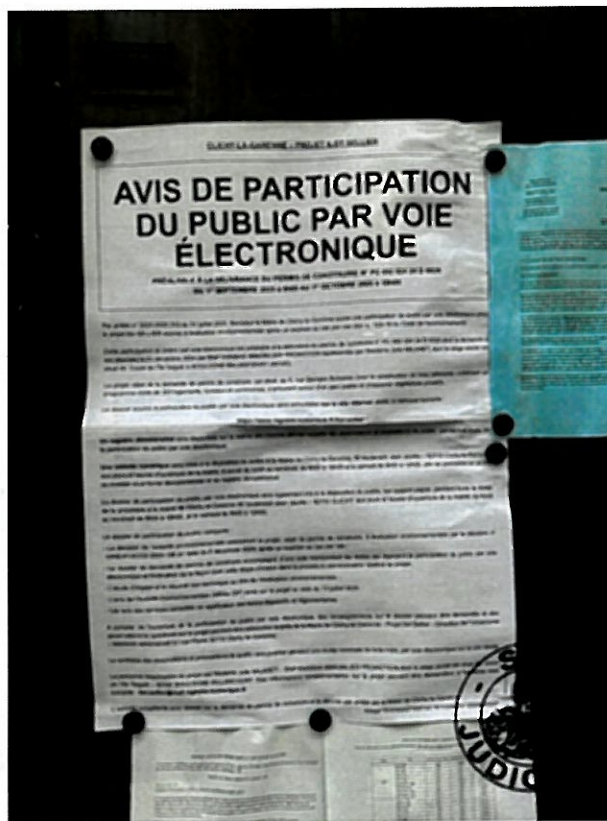


PC09202424D0026

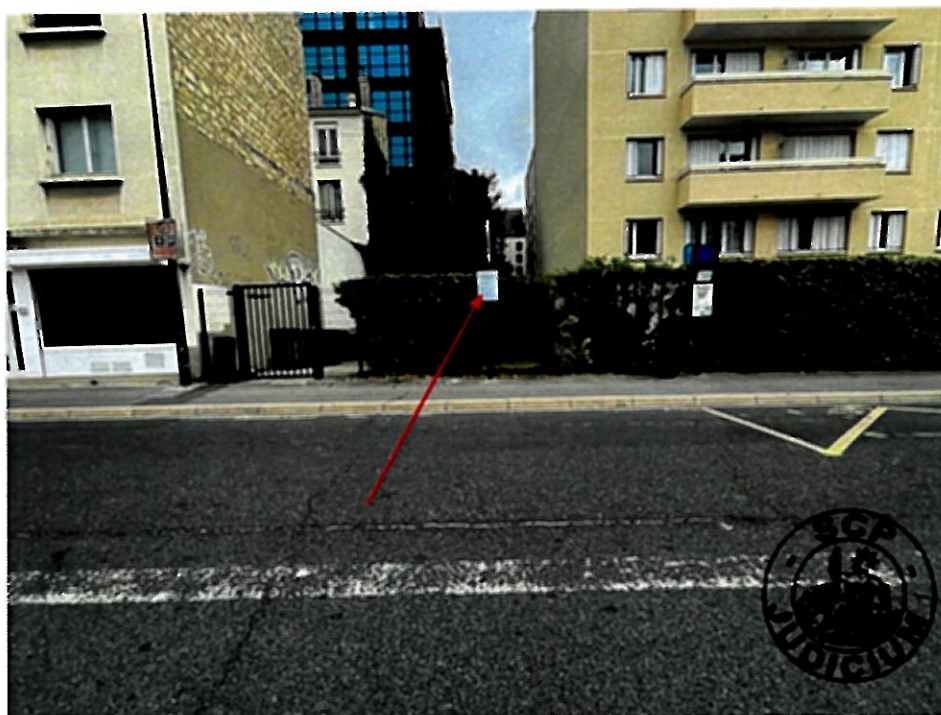


Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire

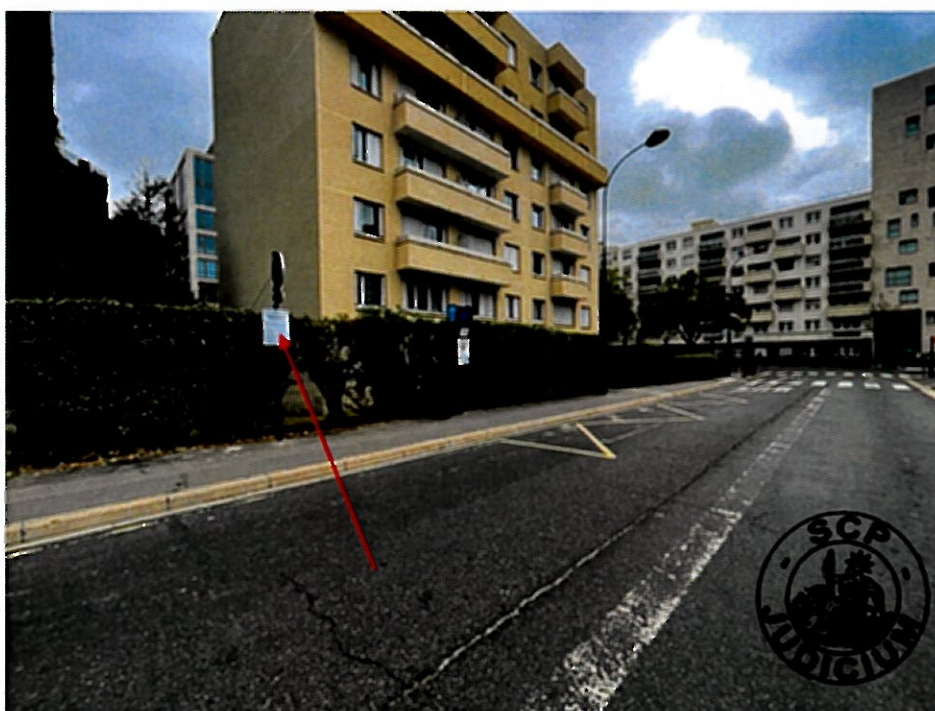
PC09202424D0026



Point 1 : 2 rue Georges Boisseau



PC09202424D0026



PC09202424D0026



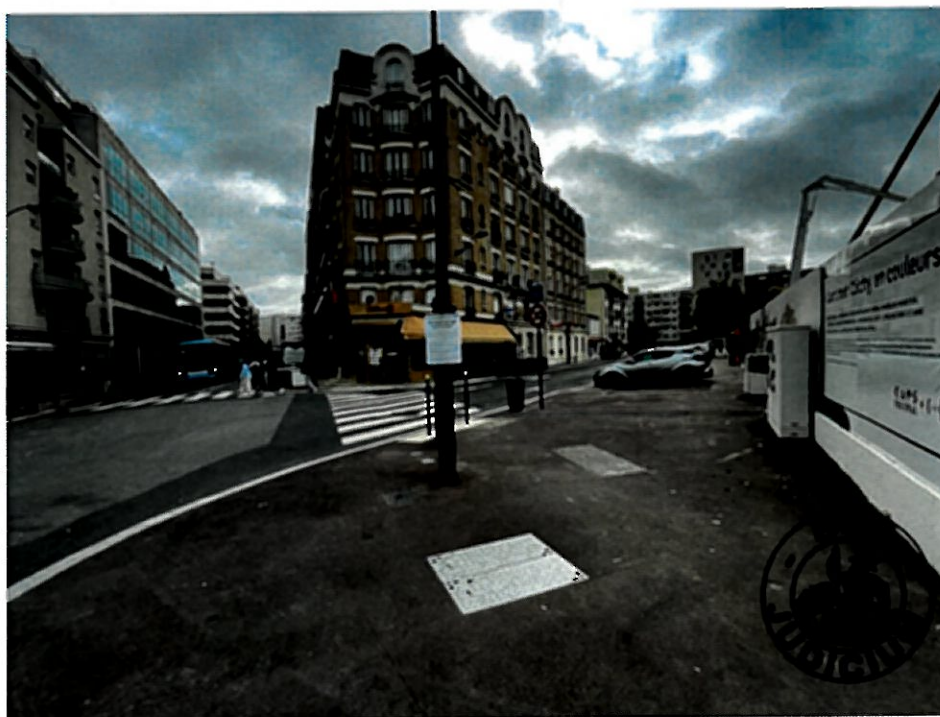
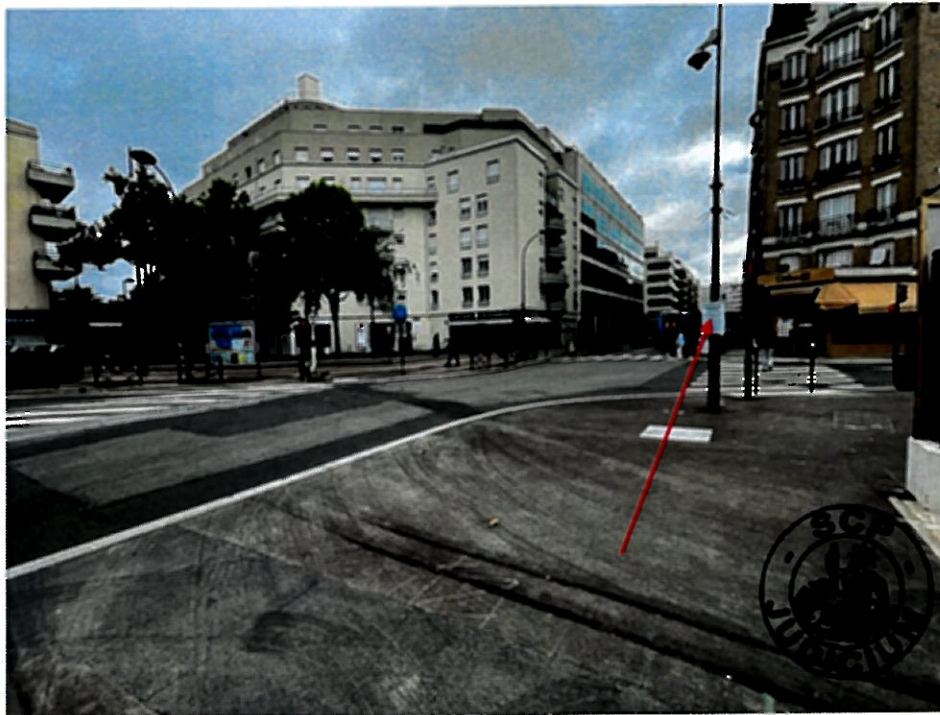
PC09202424D0028



Point 2 : angle rue Madame de Sanzillon et rue Georges Boisseau



PC09202424D0026



MAIRIE DE CLICHY-LA-GARENNE

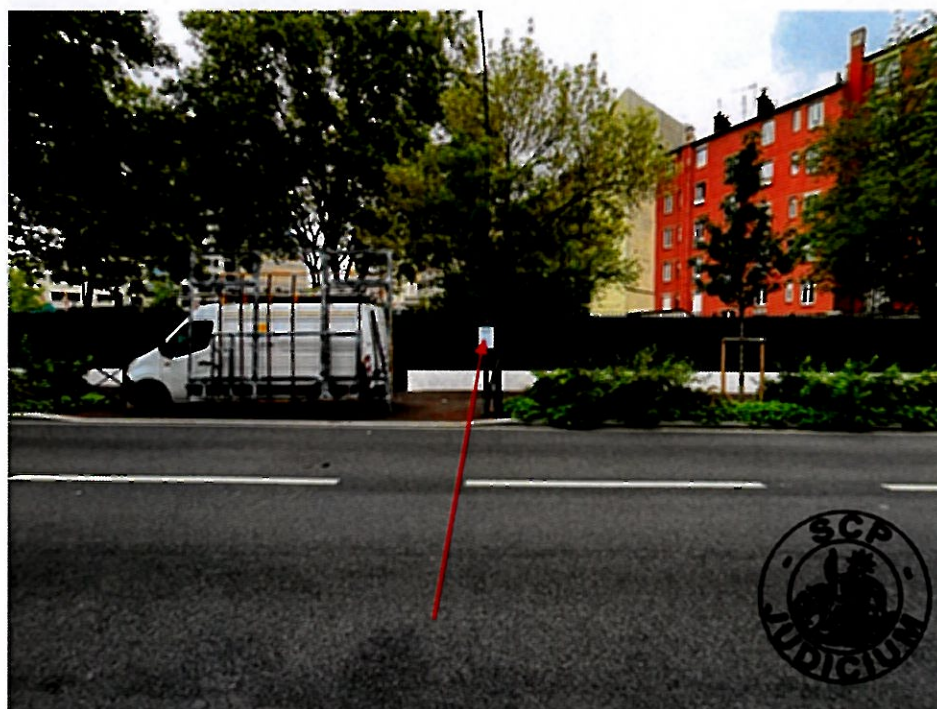
SERVICE URBANISME

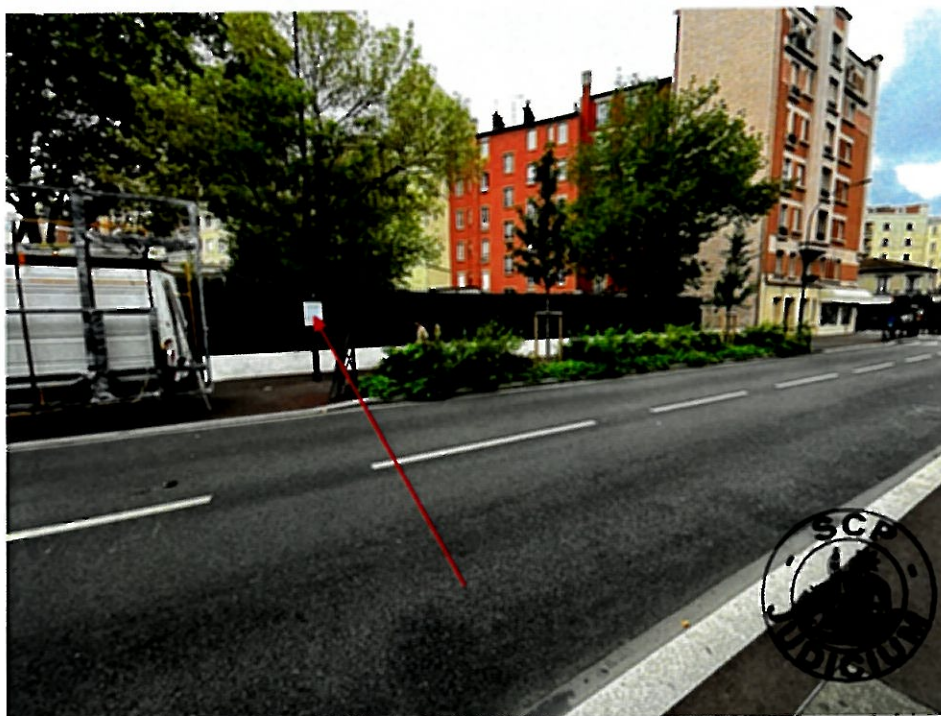
Vu pour être annexé à l'arrêté de permis de construire

PC09202424D0026

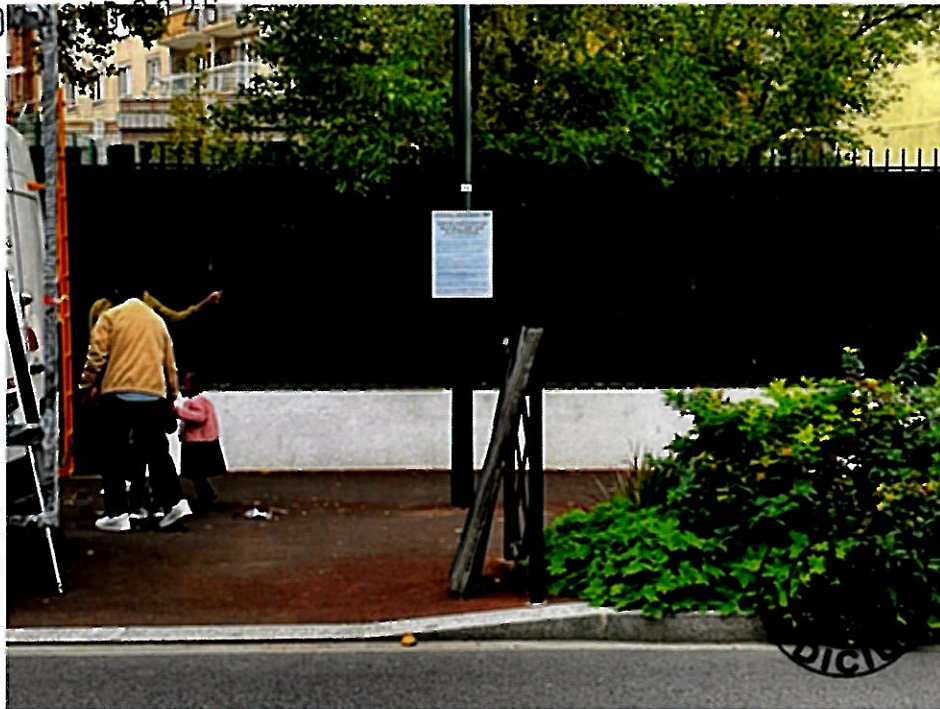


Point 3 : 27 bis rue Madame de Sanzillon





PC092019030026



PC09202424D0026

Point 4 : 129 boulevard Victor Hugo



PC00202414000000



PC09202424D0026

Telles sont mes constatations.

Et de tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

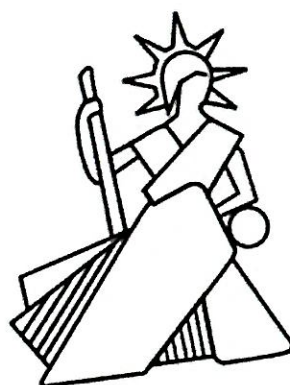
Solène POIREL, Commissaire de Justice,
exerçant dans l'office de SAINT-CLOUD



PC09202424D0026

JUDICIUM
Commissaires de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
cdj@judicium.fr

Office de NANTERRE
3-5, Bd des Bouvets
92000 NANTERRE
Tél. : 01 45 34 00 26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
cdj@judicium.fr

Office de VERSAILLES
25, rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
cdj@judicium.fr

PC09202424D0026
EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

LE DEUX OCTOBRE DEUX MILLE VINGT CINQ

A LA REQUETE DE :

MAIRIE DE CLICHY LA GARENNE, 80 boulevard Jean Jaurès, 92110, CLICHY, FRANCE,
agissant poursuites et diligences de son Maire en exercice.

IL M'A ETE EXPOSE :

« Qu'il est de l'intérêt de la Ville de Clichy la Garenne de me faire constater sur le territoire la commune l'apposition de l'Avis de Participation du Public par Voie Electronique suivant :

Par arrêté n° 2025-2025 243 du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne ouvre une participation du public par voie électronique pour le projet Ilot SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-19 du Code de l'environnement).

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100) ».

POURQUOI, DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné Luis BOUTANOS, membre de la Société Civile Professionnelle JUDICIUM, Commissaires de Justice Associés, titulaire d'un Office de Commissaires de Justice à 92210 SAINT-CLOUD, 169, bd de la République, d'un Office de Commissaires de Justice à 92000 NANTERRE, 3-5, bd des Bouvets et d'un Office de Commissaires de Justice à 78000 VERSAILLES, 25, rue du Maréchal Foch, exerçant dans l'Office de SAINT-CLOUD,

PC09202424D0026

ME SUIS RENDU CE JOUR :

Aux différentes adresses énumérées dans le constat, toutes sur la commune de Clichy la Garenne,

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Je constate la présence de l'avis reproduit ci-après à la Mairie de CLICHY LA GARENNE :

CLICHY-LA-GARENNE – PROJET ILOT SELLIER

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

**PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 092 024 24 D 0026
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 9h00 AU 1^{er} OCTOBRE 2025 à 18h00**

Par arrêté n° 2025-2025 243 du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne ouvre une participation du public par voie électronique pour le projet ILOT SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-19 du Code de l'environnement).

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100).

Le projet, objet de la demande de permis de construire, est situé, au 5, rue Georges Boissieu pour la construction de trois bâtiments contenant un programme mixte de 250 logements, bureaux et commerces, s'articulant autour d'un parc public et d'espaces végétalisés privatifs.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable **sur le site internet dédié**, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/lot-sellier>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Une tablette numérique sera mise à la disposition du public à la Mairie de Clichy-la-Garenne, 30 boulevard Jean Jaurès – 92110 Clichy-la-Garenne aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, afin de permettre un accès au dossier sous forme matérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure à la mairie de Clichy-la-Garenne 30 boulevard Jean Jaurès – 92110 CLICHY, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de participation du public comporte :

- La décision de l'autorité environnementale soumettant le projet, objet du permis de construire, à évaluation environnementale par la décision n° DREGAT-SCDD-2024-198 en date du 5 décembre 2024, après un examen au cas par cas ;
- Le dossier de demande de permis de construire accompagné d'une note mentionnant les textes qui régissent la participation du public par voie électronique et l'indication de la façon dont cette étape s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- L'étude d'impact et le résumé non technique au titre de l'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe IDF) émis sur le projet en date du 13 juillet 2025 ;
- Les avis des services consultés en application des textes législatifs et réglementaires.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne – Projet Ilot Sellier – Direction de l'Urbanisme – 80bis boulevard 51 rue Pierre 92110 Clichy-la-Garenne.

La synthèse des observations et propositions du public sera publiée pendant une durée maximale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

La personne responsable du projet est Madame Julie MILARET – BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION dont le siège social est situé 50, cours de l'île Seguin – 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à l'adresse mail suivante : Ilot-sellier@mail.registre-numerique.fr.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est le Maire de Clichy-la-Garenne.

Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

PC09202424D0026

Mairie de Clichy la Garenne

CLICHY-LA-GARENNE - PROJET LOT SELLIER

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 092 024 24 D 0026
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 9H00 AU 1^{er} OCTOBRE 2025 à 18H00

Par arrêté n° 2025-2025 (N1) du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne a autorisé une participation du public par voie électronique pour le projet LOT SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-19 du Code de l'urbanisme).

Cette participation du public par voie électronique est présentée à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par SNF IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Es Séguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92195).

Le projet, objet de la demande de permis de construire, est situé, au 5, rue Georges Boussieu pour la construction de trois bâtiments comprenant un programme mixte de 293 logements, bureaux et commerces, s'articulant autour d'un parc public et d'espaces végétalisés privés.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site Internet dédié, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/lot-sellier>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site Internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Une sallette numérique sera mise à la disposition du public à la Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès - 92191 Clichy-la-Garenne, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi, de 9H00 à 18H00 et le samedi de 9H00 à 12H00, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure à la mairie de Clichy-la-Garenne 80 boulevard Jean Jaurès - 92191 CLICHY, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9H00 à 18H00, et le samedi de 9H00 à 12H00.

Le dossier de participation du public comporte :

- La décision de l'autorité environnementale accompagnant le projet, objet du permis de construire, à l'évaluation environnementale par la décision n° ORENT-ACC2024-139 en date du 1 décembre 2024, après un examen au cas par cas ;
- La décision de demande de permis de construire accompagnée d'une note mentionnant les textes qui régissent la participation du public par voie électronique et l'indication de la façon dont cette étape s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- L'étude d'impact et le résumé non technique au titre de l'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale (ARAE-EP) émis sur le projet en date du 13 juillet 2025 ;
- Les avis des services consultés en application des textes législatifs et réglementaires.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne - Projet Lot SELLIER - Direction de l'Urbanisme - Bâtiment administratif 31 rue Pierre 92191 Clichy-la-Garenne.

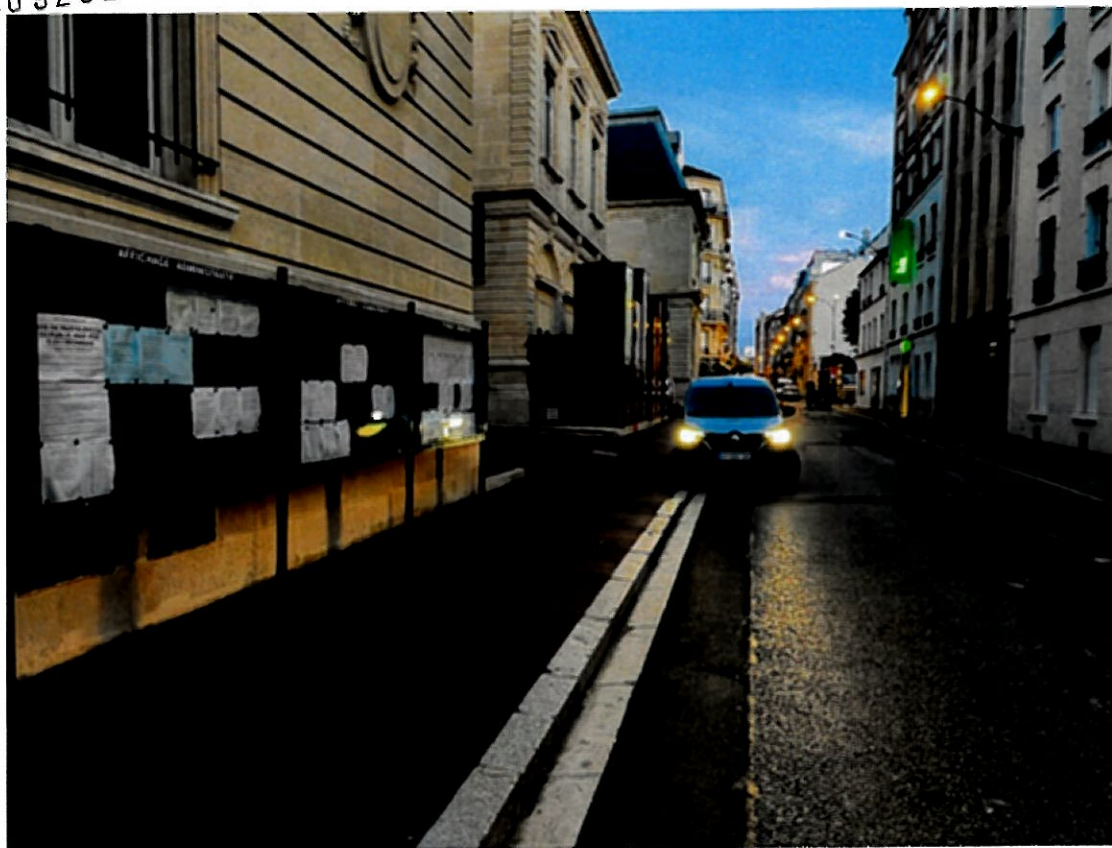
Le synthétisé des observations et propositions du public sera publié pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site web.

La personne responsable du projet est Madame Julie MILARET - SNF IMMOBILIER PROMOTION dont le siège social est situé 50, Cours de l'Es Séguin - 92195 BOULOGNE-BILLANCOURT. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à l'adresse mail suivante : lot-sellier@mail.registre-numerique.fr

Le dossier complet pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est le Maire de Clichy-la-Garenne.

Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne

PC09202424D0026



PC09202424D0026

Je constate que les avis sont manquants aux quatre points suivants :

Point 1 : 2 rue Georges Boisseau

Point 2 : angle rue Madame de Sanzillon et rue Georges Boisseau

Point 3 : 27 bis rue Madame de Sanzillon

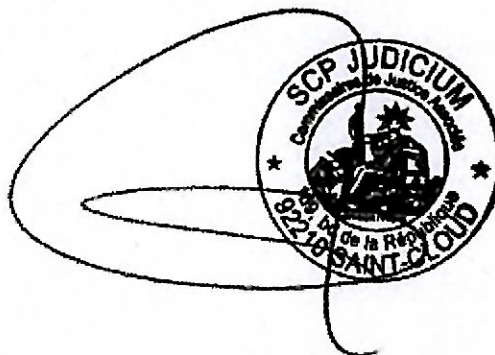
Point 4 : 129 boulevard Victor Hugo

Il est inséré au présent Procès-verbal de Constat trois photographies qui sont la juste reproduction de mes constatations.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS,

**ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSE LE
PRESENT PROCES-VERBAL DE CONSTAT POUR SERVIR ET
VALOIR CE QUE DE DROIT.**

**Luis BOUTANOS
Commissaire de Justice Associé**



PC0920242400026

JUDICIUM

Commissaires de Justice Associés

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT



Office de SAINT-CLOUD
169, Bd de la République
B.P.43 92210 SAINT-CLOUD
Tél. : 01 46 02 69 64
Constats 24/7 : 06 80 62 01 75
cdj@judicium.fr

Office de NANTERRE
3-5, Bd des Bouvets
92000 NANTERRE
Tél. : 01.45.34.00.26
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
cdj@judicium.fr

Office de VERSAILLES
25, rue du Maréchal Foch
78000 VERSAILLES
Tél. : 01 30 84 98 33
Constats 24/7 : 06 50 91 66 81
cdj@judicium.fr

PC09202424D0026
EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**LE VENDREDI HUIT AOÛT
DEUX MILLE VINGT CINQ**

A LA REQUETE DE :

MAIRIE DE CLICHY LA GARENNE, dont le siège social est 80 boulevard Jean Jaurès, 92110, CLICHY, FRANCE, agissant poursuites et diligences de son Maire en exercice.

IL M'A ETE EXPOSE :

« Qu'il est de l'intérêt de la Ville de Clichy la Garenne de me faire constater sur le territoire la commune l'apposition de l'Avis de Participation du Public par Voie Electronique suivant :

Par arrêté n° 2025-2025 243 du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne ouvre une participation du public par voie électronique pour le projet Ilot SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-19 du Code de l'environnement).

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par BNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100).

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Je soussigné, Maître Yves DE FORCADE LA ROQUETTE, Commissaire de Justice Associé au sein de la SCP JUDICIUM, Commissaires de Justice Associés titulaire d'un office de Commissaire de Justice à SAINT-CLOUD 92210, 169 boulevard de la République, titulaire d'un office de Commissaire de Justice à NANTERRE 92000, 3 - 5 boulevard des Bouvets, et titulaire d'un office de Commissaire de Justice à VERSAILLES 78000 25 rue du Maréchal Foch, exerçant dans l'office de NANTERRE

PC09202424D0026

ME SUIS RENDU CE JOUR :

Aux différentes adresses énumérées dans le constat, toutes sur la commune de Clichy la Garenne,

OÙ ÉTANT J'AI PROCÉDÉ AUX CONSTATATIONS SUIVANTES :

Je constate la présence de l'avis reproduit ci-après aux différentes adresses :

CLICHY-LA-GARENNE - PROJET LOT SELLIER

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

PRÉALABLE À LA DÉLIVRANCE DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 092 024 24 D 0026
DU 1^{er} SEPTEMBRE 2025 à 9h00 AU 1^{er} OCTOBRE 2025 à 18h00

Par arrêté n° 2025-025 243 du 31 juillet 2025, Monsieur le Maire de Clichy-la-Garenne ouvre une participation du public par voie électronique pour le projet LOT SELLIER soumis à évaluation environnementale après un examen au cas par cas (Art. L. 123-13 du Code de l'environnement).

Cette participation du public par voie électronique est préalable à la délivrance du permis de construire n° PC 092 024 24 D 0026 dont la demande a été déposée le 23 décembre 2024 par SNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION représentée par Madame Julie MILARET, dont le siège social est situé 50, Cours de l'Île Seguin à BOULOGNE-BILLANCOURT (92100).

Le projet, objet de la demande de permis de construire, est situé, au 5, rue Georges Bureau pour la construction de trois bâtiments contenant un programme mixte de 295 logements, bureaux et commerces, s'articulant autour d'un joint public et d'espaces végétalisés privés.

Le dossier soumis à participation du public par voie électronique sera consultable sur le site internet ci-dessous, à l'adresse suivante :

<https://www.registre-numerique.fr/lot-sellier>

Un registre dématérialisé sera disponible sur le même site internet afin de recueillir les observations et propositions du public, pendant la durée de la participation du public par voie électronique.

Une tablette numérique sera mise à la disposition du public à la Mairie de Clichy-la-Garenne, 80 boulevard Jean Jaurès - 92110 Clichy-la-Garenne aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à savoir du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h00, afin de permettre un accès au dossier sous forme dématérialisée et au registre dématérialisé.

Le dossier de participation du public par voie électronique sera également mis à la disposition du public, sur support papier, pendant toute la durée de la procédure à la mairie de Clichy-la-Garenne 80 boulevard Jean Jaurès - 92110 CLICHY, aux jours et heures d'ouverture de la mairie, du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00, et le samedi de 9h00 à 12h00.

Le dossier de participation du public comporte :

- La décision de l'autorité environnementale concernant le projet, objet du permis de construire, à évaluation environnementale par la décision n° DREAF-GCDD-2024-136 en date du 5 décembre 2024, après un examen au cas par cas ;
- Le dossier de demande de permis de construire accompagné d'une note mentionnant les textes qui régissent la participation du public par voie électronique et l'indication de la façon dont cette étape s'insère dans la procédure administrative relative au projet ;
- L'étude d'impact et le résumé non technique du titre de l'évaluation environnementale ;
- L'avis de l'Autorité Environnementale (MRAe IDF) émis sur le projet en date du 12 juillet 2025 ;
- Les avis des services consultés en application des textes législatifs et réglementaires.

A compter de l'ouverture de la participation du public par voie électronique, des renseignements sur le dossier peuvent être demandés et des observations ou questions sur le projet peuvent être adressées auprès de la Mairie de Clichy-la-Garenne - Projet lot Sellier - Direction de l'Urbanisme - Bâtiment administratif 51 rue Pierre 92110 Clichy-la-Garenne.

La synthèse des observations et propositions du public sera publiée pendant une durée minimale de trois mois, par voie électronique sur le site dédié.

Les personnes responsables du projet est Madame Julie MILARET - SNP PARIBAS IMMOBILIER PROMOTION dont le siège social est situé 50, cours de l'Île Seguin - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT. Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées à l'adresse mail suivante : lot-sellier@mair.registre-numerique.fr.

L'autorité compétente pour statuer sur la demande de permis de construire et le délivrer par arrêté est le Maire de Clichy-la-Garenne.

PC09202424D0026

Point 1 : 2 rue Georges Boisseau

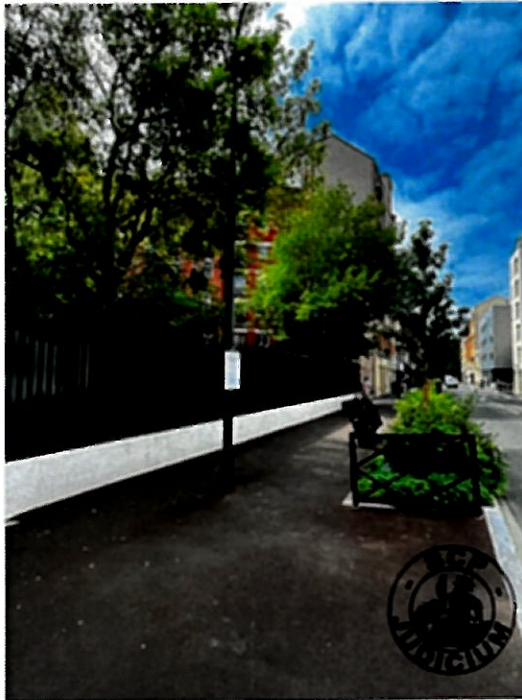


Point 2 : angle rue Madame de Sanzillon et rue Georges Boisseau



P C 09202424D 0026

Point 3 : 27 bis rue Madame de Sanzillon

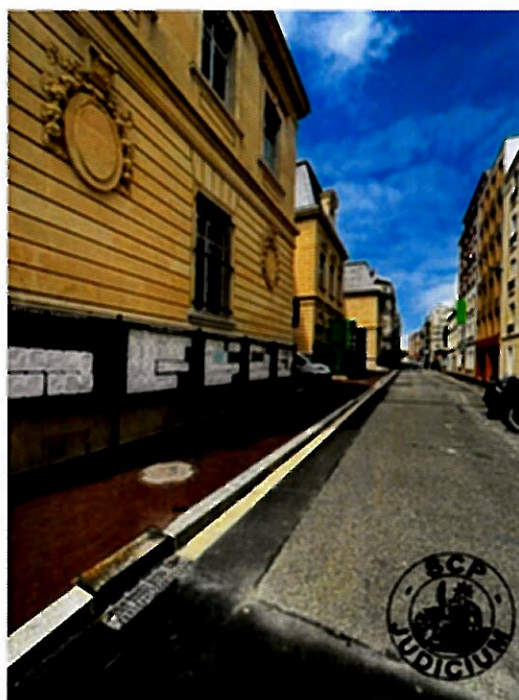
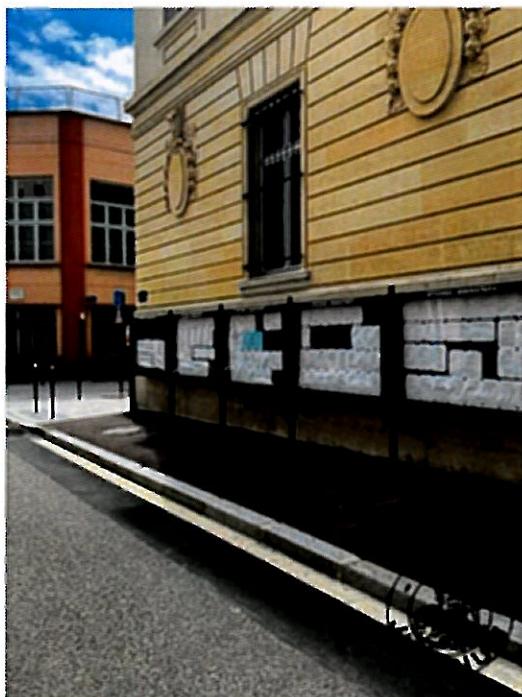


Point 4 : 129 boulevard Victor Hugo



PC09202424D0026

Mairie de Clichy la Garenne



PC09202424D0026

De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat sur 7 pages pour servir et valoir ce que de droit (PV PUBLILEGAL EP 25713 CLICHY 08.08.2025).



Yves DE FORCADE LA ROQUETTE
Commissaire de Justice

